

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Stéphane Berthe	Mme Marie-Josée Beaupré
Mme Brigitte Villeneuve	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Clermont Lévesque
M. Réal Leclerc	M. André Fontaine
M. Serge Gagnon	M. Sylvain Tousignant
M. Michel Morin	Mme Claire Messier
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016 À 19H30**, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne.

1. Ouverture de la séance (553-12-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (554-12-2016);
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1001-268 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 8660-16 et 8660-24 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel), d'autoriser de nouveaux usages, de modifier des dispositions particulières dans la zone 8660-15 et de déterminer les usages et les normes des nouvelles zones 8660-16 et 8660-24 ;
 - 3.2 projet de règlement numéro 1007-001 modifiant le règlement numéro 1007 sur les dérogations mineures afin d'abroger l'article 27 concernant la validité d'une dérogation ;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (555-12-2016).

Donné à Terrebonne, ce 9^e jour du mois de décembre 2016.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
12 DÉCEMBRE 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le lundi 12 décembre 2016 à 19 h 30 à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Stéphane, Berthe et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Serge Gagnon	André Fontaine
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absente Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche.

RÉSOLUTION NO : 553-12-2016
PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 554-12-2016
PROPOSÉ PAR : Marc Campagna
APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Stéphane Berthe, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent les projets de règlements mentionnés ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-268 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 8660-16 et 8660-24 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel), d'autoriser de nouveaux usages, de modifier des dispositions particulières dans la zone 8660-15 et de déterminer les usages et les normes des nouvelles zones 8660-16 et 8660-24 ;
- projet de règlement numéro 1007-001 modifiant le règlement numéro 1007 sur les dérogations mineures afin d'abroger l'article 27 concernant la validité d'une dérogation.

RÉSOLUTION NO : 555-12-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Stéphane Berthe	Mme Marie-Josée Beaupré
Mme Brigitte Villeneuve	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Clermont Lévesque
M. Réal Leclerc	M. André Fontaine
M. Serge Gagnon	M. Sylvain Tousignant
M. Michel Morin	Mme Claire Messier
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 12 décembre 2016 à 19 h 30, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (556-12-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (557-12-2016);
3. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2017 (558-12-2016);
4. Adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 (559-12-2016);
5. Période de questions;
6. Levée de la séance (560-12-2016).

Donné à Terrebonne, ce 9^e jour du mois de décembre 2016.

Me Denis Bouffard
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
12 DÉCEMBRE 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 12 décembre 2016, à 19h30, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Stéphane Berthe, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Serge Gagnon	André Fontaine
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absente Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche.

RÉSOLUTION NO : 556-12-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 557-12-2016

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

DISCOURS SUR LE BUDGET
DE M. STÉPHANE BERTHE, MAIRE
À L'OCCASION DU DÉPÔT DU BUDGET 2017
DE LA VILLE DE TERREBONNE
LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons ce soir le budget des opérations de la Ville de Terrebonne pour l'année 2017. C'est aussi, pour moi, une première occasion de vous présenter un budget à titre de maire.

Au cours des derniers mois, nous avons procédé à des changements qui nous permettront d'entamer l'année 2017 avec force et optimisme. Terrebonne, c'est un milieu de vie de grande qualité, c'est une communauté forte et diversifiée qui a à cœur son rayonnement. Nous avons maintenant une opportunité à saisir afin de continuer à bâtir ensemble l'avenir de notre ville.

Les années qui viennent sont porteuses de grands projets qui continueront à définir notre développement à court et moyen terme. Le budget 2017 est donc conçu afin de répondre aux impératifs économiques bien réels auxquels font face les municipalités aujourd'hui, et ce, tout en dégagant la marge de manœuvre nécessaire à l'accomplissement de nos objectifs collectifs.

C'est un budget cohérent qui exprime bien notre capacité à conjuguer la santé financière et le développement de notre ville. Signe de cette saine gestion des fonds publics, il importe de rappeler que nous estimons terminer l'année 2016 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1,8 M\$. En tant qu'élus, cet effort continuera de figurer parmi nos priorités.

Parce qu'après tout, l'élaboration d'un budget est un exercice de prise de décisions qui traduit une vision pour notre municipalité. À cet égard, je dois saluer la collaboration de tous mes collègues du conseil municipal. Nous avons su travailler de concert afin de vous proposer aujourd'hui un budget équilibré qui nous permettra de mettre tout en œuvre pour faire de Terrebonne une ville à votre image, c'est-à-dire, dynamique, culturelle, prospère et durable.

Rôle d'évaluation 2017-2018-2019

Pour élaborer un budget cohérent, il faut avant tout tenir compte du contexte dans lequel celui-ci s'inscrit. Cette année, un élément majeur oriente notre prise de décisions, soit l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle triennal d'évaluation, tel que l'exige la Loi sur la fiscalité municipale du Québec.

Ce nouveau rôle d'évaluation est applicable pour les années 2017, 2018 et 2019. Il précise la croissance de la valeur moyenne des propriétés résidentielles, industrielles, commerciales, agricoles, ainsi que celle des terrains vacants. En vertu de cette nouvelle évaluation, la variation moyenne des valeurs des propriétés est à la hausse de 6,17 % pour Terrebonne.

Notre réflexion budgétaire tient nécessairement compte de cette hausse de l'évaluation de vos propriétés et nous avons tout mis en œuvre afin d'en limiter les impacts sur votre compte de taxes. Pour y arriver, nous avons cherché à optimiser nos ressources afin de vous proposer aujourd'hui un budget dont les tarifs et les taxes reflètent notre volonté d'en faire plus tout en limitant l'augmentation des coûts.

Le budget que nous vous présentons ce soir est donc le fruit d'un travail concerté et collectif qui vise à assurer la pérennité de notre qualité de vie, tout en stimulant le développement de notre communauté.

Budget équilibré

Le budget de revenus et de dépenses pour l'année 2017 se chiffre ainsi à 222 M\$, ce qui représente une hausse de 7 M\$, soit de 3,2 % par rapport au budget 2016.

Notre objectif est clair : continuer à offrir des services qui répondent aux attentes de la population. Cette hausse limitée du budget permet de continuer à remplir notre mission, tout en appuyant le déploiement de projets structurants pour l'avenir de Terrebonne.

Facteurs de variation des revenus et des dépenses

Lors de l'élaboration budgétaire, nous devons à la fois tenir compte des facteurs de variation des revenus, ainsi que des facteurs de variation des dépenses. Notre travail consiste à trouver le juste équilibre afin d'en arriver à une proposition qui respecte la capacité de payer des contribuables.

Parmi les facteurs de **variation des revenus**, on retrouve les revenus imputables à la perception de taxes. Nous prévoyons ainsi une augmentation de 3,3 % des revenus reliés aux taxes pour l'année qui vient, soit un montant de 5,5 M\$. Cette hausse s'explique en forte proportion par la croissance de l'assiette foncière.

Le budget 2017 inclut également une affectation non récurrente de 7,1 M\$ provenant de la MRC Les Moulins, réduisant d'autant le budget pour le transport.

Parmi les facteurs de **variation des dépenses**, on doit dire d'entrée de jeu que 2017 est une année où nous devons procéder à l'application des ententes salariales et au rattrapage de conventions collectives, telles que négociées avec les travailleurs de la municipalité.

On parle ainsi d'une augmentation de la rémunération de 5,5 M\$ et une augmentation des charges sociales de 1,9 M\$.

Il y a également des augmentations liées aux activités de Sécurité publique, soit des sommes de 4,7 M \$ pour l'ajout de personnel, principalement requis pour améliorer la sécurité des citoyens, et la mise en place de nouvelles conventions collectives au sein du service de Police et du service Incendie.

D'autres facteurs, tels que l'augmentation de 4,5 M\$ des affectations aux dépenses et fonds réservés, ont aussi une influence à la hausse sur le budget global.

Enfin, certaines quotes-parts que nous versons connaissent aussi des hausses, soit celles versées à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Agence métropolitaine de transport ou encore à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins. Ces hausses totalisent plus de 600 000\$.

Pacte fiscal et finances municipales

Il est très important de rappeler que les finances municipales évoluent dans le contexte du nouveau pacte fiscal 2016-2019, tel qu'élaboré par le gouvernement du Québec. Il n'y a pas de nouveaux impacts à prévoir pour le budget 2017, mais il n'en demeure pas moins que les effets des diminutions des transferts et des nouvelles responsabilités qui nous incombent continuent à avoir un impact sur nos finances. C'est un contexte difficile, mais dans lequel nous avons réussi à élaborer un budget cohérent et rigoureux pour l'année à venir.

Dettes

La gestion de la dette représente un autre aspect important d'un budget et le pourcentage affecté cette année est comparable à celui des dernières années, soit 20 %, ce qui représente un montant de 45 M\$ de nos dépenses de fonctionnement. Pour sa part, la dette nette est de 384 M\$.

La dette est sous contrôle, mais demeure préoccupante et nous souhaitons nous doter d'outils qui nous permettront d'assurer une gestion responsable et prudente de celle-ci. C'est pourquoi j'annonce que nous allons élaborer une politique de gestion de la dette et une politique de financement des investissements publics en 2017. Notre ville se développe à un rythme soutenu et ces deux politiques seront essentielles afin d'assurer un contrôle rigoureux de nos dépenses.

À ce titre, il est utile de rappeler que la dette d'une municipalité est aussi le montant financé pour différents projets et chantiers qui bénéficieront aux générations actuelles et futures. Si nous sommes capables de financer des projets porteurs pour notre communauté, c'est parce que nous continuons à afficher une bonne vitalité économique. Nous allons travailler en ce sens afin de maintenir l'équilibre entre nos engagements financiers et le développement de Terrebonne.

Compte de taxes

Tel que mentionné précédemment, le présent budget est élaboré dans le contexte d'un nouveau rôle d'évaluation qui fait augmenter la valeur moyenne des propriétés de 6,17 %. Par conséquent, nous avons veillé à optimiser nos ressources et nos dépenses afin de limiter les impacts de cette hausse sur le portefeuille des contribuables de Terrebonne.

La variation moyenne du compte de taxes se limitera donc à une légère hausse de 0,69 %, soit un taux légèrement en-deçà de l'indice moyen des prix à la consommation, respectant ainsi l'objectif de maintenir la croissance au niveau du taux d'inflation projeté pour 2017 :

- Ainsi, la taxe foncière générale passe de 0,66 \$ à 0,77 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Ici, il est important de souligner qu'en vertu de la Loi, la taxe foncière générale doit dorénavant inclure la taxe dédiée au transport. Ainsi, **en réalité, lorsqu'on compare le taux de la taxe foncière 2017 avec le taux de la taxe foncière et de la taxe dédiée au transport combinés pour 2016, on assiste à une baisse de 0,01 \$.**

- La taxe foncière pour les immeubles commerciaux passe, quant à elle, de 1,82 \$ à 1,97 \$ par 100 \$ d'évaluation. De même, la taxe foncière pour les industries passe de 1,99 \$ à 2,15 \$ par 100 \$ d'évaluation.

- La taxe spéciale dédiée aux infrastructures baisse d'un demi-cent, passant de 0,04 \$ à 0,035 \$ par 100 \$ d'évaluation.

- La taxe foncière spéciale dédiée à l'environnement passera, quant à elle, de 0,078 \$ à 0,08 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Il y aura une légère hausse du tarif d'assainissement des eaux qui passe de 145 \$ à 146 \$ par unité de logement.
- Le tarif pour l'eau demeure inchangé cette année à 260 \$ par unité de logement.
- Le contrôle des insectes piqueurs est aboli, de même que le tarif de 30 \$ qui y était associé.

À titre d'exemple, la hausse du compte de taxes pour une propriété du secteur Terrebonne évaluée à 285 700 \$ sera limitée à 19,70 \$.

Les Terrebonniennes et les Terrebonniens auront un compte de taxe compétitif qui, tout en minimisant les impacts de la hausse des évaluations, réussit à maintenir une offre de services à la hauteur de leurs attentes.

Orientations 2017

C'est une année fort stimulante et chargée de projets qui s'annonce pour Terrebonne. Notre ville se démarque par sa vitalité économique et son développement soutenu et 2017 ne sera pas différente. Notre volonté, au conseil municipal, est de soutenir cet essor collectif qui fait de Terrebonne un milieu de vie accueillant pour les familles, les entreprises et les commerces. D'ailleurs, un sondage Léger que nous avons mené l'année dernière nous a permis de constater que nos concitoyens sont satisfaits des services, et ce, dans une proportion de 91%. Une belle marque de confiance que nous allons nous assurer d'honorer en continuant de répondre aux attentes de la population.

Parmi les valeurs qui animeront notre action au cours de la prochaine année, **l'environnement prend une place importante**, car après tout, c'est de notre milieu de vie dont on parle. Un milieu de vie qu'il est de notre devoir de protéger et de mettre en valeur, tant pour nous-mêmes que pour nos enfants.

Nous allons donc assurer un financement adéquat à différentes mesures environnementales, soit plus de 4,4 M\$ pour des projets qui auront un impact positif sur notre milieu. Je cite, à titre d'exemple, les efforts qui seront consacrés à la plantation d'arbres, mais aussi à la sauvegarde de notre couvert arboricole, notamment avec la lutte contre l'agrile du frêne.

Dans le même ordre d'idées, nous allons poursuivre nos efforts afin d'implanter la collecte des matières compostables, et nous continuerons à promouvoir activement le recyclage ainsi que les autres collectes à caractère environnemental.

Une autre valeur chère à tous les membres du conseil municipal pour l'année 2017 sera la **participation citoyenne**. Nous souhaitons que les citoyennes et les citoyens de Terrebonne se sentent impliqués dans le développement de leur ville. C'est pourquoi des mesures telles que la webdiffusion en direct des séances du conseil ou encore la création d'une infolettre ont été adoptées et se poursuivront tout au cours de l'année.

J'en profite également pour annoncer que nous procéderons à une consultation publique sur le thème de la participation citoyenne. Terrebonniennes et Terrebonniens, je veux aller à votre rencontre et échanger sur les enjeux qui vous préoccupent. Les détails de cette consultation seront connus au cours de 2017.

Tout aussi essentiel à notre prospérité collective, nous allons continuer à miser sur notre **développement économique**. Pour y arriver, ce sont nos efforts en matière de planification d'infrastructures et de services de qualité qui continueront à faire de Terrebonne une destination de choix, tant pour les investisseurs que pour la communauté d'affaires plus largement.

Depuis plusieurs années, nous misons sur **les sports et les loisirs** afin d'offrir à tous nos concitoyens un milieu de vie qui leur permette de s'épanouir. Des infrastructures telles que la Cité du sport et les complexes sportifs en général, la TransTerrebonne, le parc de la Rivière, pour ne nommer que ceux-là, contribuent à nous garder actifs et en santé. Par ailleurs, un nouveau tronçon de la TransTerrebonne, dans l'est, sera inauguré au cours de la saison estivale, une excellente nouvelle pour les adeptes de vélo. De même, un tout nouveau projet de parc canin, ainsi que quatre nouveaux sentiers d'entraînement en plein air, verront le jour en 2017, ce qui offrira une occasion de plus de rester actifs et en santé.

Par ailleurs, nous entamerons dès 2017 une consultation publique auprès des organismes du milieu visant la mise à jour de la Politique du sport et de l'activité physique, adoptée en 2009. Cet exercice nous permettra d'enrichir notre politique et de l'adapter en fonction des besoins des principaux acteurs du milieu du sport et de l'activité physique à Terrebonne.

Nous allons également poursuivre nos investissements afin de proposer un univers culturel diversifié et de haut calibre. Je pense notamment à notre **programmation culturelle**, qui connaît un réel succès, été comme hiver. Prestations musicales en plein air, théâtre dans les parcs, films sous les étoiles, installations publiques, ce sont là quelques exemples de la richesse de notre programmation. Une programmation qui tient compte des intérêts variés de la population, afin que tous et toutes puissent bénéficier d'activités culturelles de qualité.

Nous sommes optimistes pour l'année qui vient et notre mot d'ordre est de travailler, tous ensemble, **pour l'avenir de notre ville, dans le meilleur intérêt des gens d'ici**. Cela veut dire que nous allons consacrer l'année 2017 à la concrétisation de nombreux projets qui auront des impacts positifs pour Terrebonne et la population en général.

Parmi ces projets phares, je pense notamment à la Croisée urbaine, un projet majeur de développement qui viendra appuyer l'essor économique et social de notre ville. Cet important chantier est un bel exemple de notre vision en matière d'aménagement urbain puisqu'il place le citoyen, ses habitudes de vie et ses besoins au cœur de la planification. La Croisée urbaine, c'est un projet porteur qui marquera positivement le rayonnement de Terrebonne avec un pôle d'infrastructures publiques qui bénéficieront à l'ensemble de la population.

Plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

Je le réaffirme, ce qui rend Terrebonne si attirante pour les jeunes familles, les retraités, les entreprises, les commerçants et les investisseurs, c'est entre autres notre capacité à offrir des infrastructures modernes qui répondent aux attentes de tous. En ce sens, le plan triennal d'immobilisations que nous adoptons ce soir reflète bien notre volonté à investir efficacement, en cohérence avec notre développement des récentes années.

Au total, nous adoptons un plan triennal d'immobilisations de 268,4 M\$ pour les années 2017-2018-2019, dont près de 116 M\$ pour l'année prochaine.

La sécurité publique étant une valeur très importante aux yeux de l'ensemble de la population, nous avons donc la responsabilité d'assurer les investissements nécessaires pour garder notre ville sécuritaire et préserver un milieu de vie paisible et agréable. En ce sens, je souligne les 10 M\$ prévus en 2017 pour débiter la construction du nouveau quartier général de la Police.

Du côté de la revitalisation de nos artères commerciales, nous venons d'annoncer des travaux de réaménagement du chemin Gascon, comprenant notamment des trottoirs et des bandes cyclables. Concrètement, ce sont près de 3 M\$ qui seront investis en 2017 pour ces travaux qui se déploieront sur le tronçon situé entre l'autoroute 640 et le chemin du Côteau.

Autre élément majeur du plan triennal, plus de 22 M\$ seront investis dans le cadre du programme TECQ III, et ce, afin d'assurer la réfection et l'entretien de diverses infrastructures sur notre territoire, telles que des postes de pompage ou encore le pavage de nos rues.

Des sommes de 2 M\$ seront aussi consacrées à la station d'épuration La Pinière afin de répondre à moyen terme à la demande croissante du secteur, dont fait notamment partie le quartier écoresponsable Urbanova. Le plan directeur d'aménagement des parcs se poursuivra, pour sa part, avec des investissements importants. Je pense aux sommes de 1,7 M\$ qui seront consacrées à la phase I des travaux d'aménagement du parc Philippe-Villeneuve, dans le secteur La Plaine, qui prévoit un nouveau stationnement ainsi que la conversion du terrain de soccer en terrain de baseball. Je pense également aux 1,1 M\$ qui seront alloués pour la phase II des travaux d'aménagement des sentiers dans le parc faunique du Ruisseau de feu dans le secteur Lachenaie.

Les grands projets de développement continueront de se déployer en 2017 et les investissements prévus viendront appuyer notre vision durable de l'aménagement. Ces secteurs en développement sont essentiels, car ils contribueront à soutenir, pour les années à venir, la vitalité économique qui caractérise notre ville.

Ainsi, des investissements de 35 M\$ sont prévus afin de compléter de nombreuses infrastructures essentielles au déploiement de notre quartier écoresponsable Urbanova. Ces investissements serviront entre autres à l'aménagement des avenues Urbanova, Pierre-Dansereau et Claude-Léveillé, pour ne citer que ces quelques exemples.

La Croisée urbaine fera l'objet d'investissements de l'ordre de 23 M\$. Ces montants serviront à la construction des infrastructures nécessaires pour accueillir la nouvelle école et les bâtiments publics tels que le gymnase double, la bibliothèque, le centre communautaire et la phase I du stationnement temporaire.

Mot de la fin

Le budget 2017 est cohérent, rigoureux et surtout, il respecte la capacité de payer de nos concitoyennes et concitoyens. Nous avons su trouver les solutions nous permettant de minimiser l'impact de la hausse du nouveau rôle d'évaluation en limitant l'augmentation du compte de taxes résidentiel à 0,69 %.

Ce budget est également le fruit d'un travail de collaboration sain et efficace. Les membres du conseil municipal ont travaillé de concert avec l'administration afin de proposer un budget équilibré qui continuera de soutenir notre développement comme collectivité.

Nous envisageons l'année 2017 avec confiance et je veux que tous les Terrebonniens et Terrebonniennes sachent que, pour l'ensemble de nos actions, nous prioriserons toujours la coopération, le respect et la saine gestion. Ensemble, nous écrivons une nouvelle page d'histoire porteuse pour Terrebonne.

En terminant, vous me permettez de remercier tous mes collègues du conseil municipal pour leur participation et leur apport à l'élaboration du présent budget. Je remercie également l'ensemble de l'administration municipale qui a su répondre aux nombreux défis qu'impose la rigueur budgétaire, en particulier Messieurs Daniel Sauriol, Denis Lévesque, Luc Legris et son équipe, ainsi que Mme Lison Lefebvre.

C'est aussi l'occasion d'offrir nos meilleurs vœux à toute la population avec une année 2017 sous le signe de la santé et du succès.

Merci de votre attention.

RÉSOLUTION NO : 558-12-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte les prévisions budgétaires de l'année 2017 prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 222 013 279 \$, tel que décrit ci-dessous :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Taxes	172 167 600 \$
Compensations tenant lieu de taxes	4 983 600 \$
Services rendus aux municipalités	13 229 700 \$
Autres revenus	16 722 200 \$
Transferts	3 913 500 \$
Sous total des revenus	211 016 600 \$
Affectations	10 996 679 \$
Total des revenus et affectations	222 013 279 \$

CHARGES

Administration générale	27 563 500 \$
Sécurité publique	48 168 900 \$
Transport routier	27 139 400 \$
Hygiène du milieu	29 595 300 \$
Santé et bien-être	100 000 \$
Aménagement et génie	7 918 900 \$
Loisirs et culture	29 032 500 \$
Frais de financement	15 802 700 \$
Sous total des dépenses	185 321 200 \$

Remboursement dette à long terme	29 465 300 \$
Remboursement fonds de roulement	2 313 900 \$
Affectations	4 912 879 \$
Total des charges et affectations	222 013 279 \$

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 559-12-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 au montant de 268 500 000\$, tel qu'il est décrit au document joint à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 560-12-2016

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
12 DÉCEMBRE 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 12 décembre 2016, à 19h30, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Stéphane Berthe, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Serge Gagnon	André Fontaine
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absente Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 9, 16, 23 et 30 novembre 2016.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois d'octobre 2016 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 octobre 2016 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois d'octobre 2016 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois d'octobre 2016.
- Le registre des déclarations des dons aux membres du Conseil de la Ville de Terrebonne en vertu de l'article 5.3.5 du règlement 505 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne ».
- Les formules de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

RÉSOLUTION NO : 561-12-2016

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 562-12-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (561-12-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (562-12-2016);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2016 et du procès-verbal des séances extraordinaires tenues les 11 et 28 novembre 2016 (563-12-2016);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Nomination – maire suppléant (564-12-2016);
- 4.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 (565-12-2016);
- 4.3 Adoption du budget 2017 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 (566-12-2016);
- 4.4 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne/Mascouche pour son exercice financier 2017 (567-12-2016);
- 4.5 Adoption du règlement numéro 428-8 modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) (568-12-2016);
- 4.6 Adoption du règlement numéro 671 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (569-12-2016);

- 4.7 Adoption du règlement numéro 678 décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Terrebonne (570-12-2016);
- 4.8 Adoption du règlement numéro 676 permettant l'implantation, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 124 750 du cadastre du Québec – 2275, boulevard des Seigneurs – garderie (571-12-2016);
- 4.9 Adoption du règlement numéro 677 permettant l'implantation, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 914 466 du cadastre du Québec – 903, montée Masson – garderie (572-12-2016);
- 4.10 Adoption du règlement numéro 670 décrétant l'acquisition, de gré à gré, du lot 4 816 411 et d'une partie des lots 2 921 847, 4 816 408 et 5 271 353 du cadastre du Québec, aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité (573-12-2016);
- 4.11 Adoption du règlement numéro 673 - travaux de construction d'un gymnase double, d'une bibliothèque, d'un centre communautaire, d'une cour d'école et d'un stationnement temporaire pour la phase I du Pôle de la Croisée (574-12-2016);
- 4.12 Avis de motion – règlement (566-1) modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles afin de régir les cloches à linge sur le territoire de la ville (575-12-2016);
- 4.13 Renouvellement du portefeuille d'assurances générales pour l'année 2017 (576-12-2016);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Autorisation – affectation de 5 900 00\$ et de 3 233 039 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté et non affecté pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 (577-12-2016);
- 5.2 Autorisation – radiation de comptes à recevoir (578-12-2016) ;
- 5.3 Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 27 428 000 \$ (579-12-2016);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – achat de fournitures de bureau (580-12-2016);
- 6.2 Renouvellement du contrat – marquage de la chaussée pour les lots 1, 2 et 3 (581-12-2016);
- 6.3 Engagement de la municipalité à respecter le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale – TECQ III - pour les années 2014 à 2018 (582-12-2016);

7. URBANISME

- 7.1 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 1209, rue Hall (583-12-2016);
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (584-12-2016);
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1007-001 modifiant le règlement numéro 1007 sur les dérogations mineures afin d'abroger l'article 27 concernant la validité d'une dérogation (585-12-2016);
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-268 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières ainsi que de créer les zones 8660-16, 8660-24 et 8660-37 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel) (586-12-2016);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1001-269 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser les industries de production de boissons alcoolisées dans la zone 8460-29 située dans le parc industriel 640 Ouest (587-12-2016);
- 7.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-264 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'encadrer l'aménagement de poulaillers domestiques (588-12-2016) ;
- 7.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-264 (589-12-2016);
- 7.8 Adoption du projet de règlement numéro 1001-270 afin de retirer l'usage conditionnel « Église, synagogue et temple (6911) » et l'usage « Autres activités religieuses (6919) » de certaines zones des artères commerciales (590-12-2016);
- 7.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-270 (591-12-2016);
- 7.10 Adoption du projet de règlement numéro 1003-009 modifiant le règlement de construction numéro 1003 afin d'autoriser tous les types de fondations conformes au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment 2005 en vigueur (592-12-2016);
- 7.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1003-009 (593-12-2016);
- 7.12 Autorisation – amorce du processus visant à doter le Vieux-Terrebonne d'une vision à long terme s'intégrant dans un « Programme particulier d'urbanisme » (594-12-2016);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Adoption du bilan 2015 des actions réalisées par la Ville de Terrebonne en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées (595-12-2016);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (596-12-2016);
- 8.3 Résolution entérinant la « Déclaration des bibliothèques du Québec » (597-12-2016);

- 8.4 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (598-12-2016);
- 8.5 Autorisation – versement de subvention - organismes de sport, loisir et culture pour jeunes (599-12-2016);

9. RESSOURCES HUMAINES

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, le lundi 16 janvier 2017, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (600-12-2016)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 563-12-2016

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2016 et le procès-verbal des séances extraordinaires tenues les 11 et 28 novembre 2016 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 564-12-2016

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE Monsieur le conseiller Jean-Guy Sénécal soit nommé maire suppléant pour la période du 13 décembre 2016 au 10 avril 2017.

QUE Monsieur le conseiller Jean-Guy Sénécal, lorsque le maire est absent, soit autorisé à signer ou endosser, conjointement avec le trésorier, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

QUE le conseil municipal remercie Monsieur le conseiller Marc Campagna pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 565-12-2016

ATTENDU QUE le conseil doit établir, en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la date et l'heure des séances ordinaires pour l'année 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 devant se tenir à 19h30, comme suit :

<u>Date</u>	<u>Endroit</u>
Lundi le 16 janvier	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais
Lundi le 13 février	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais
Lundi le 13 mars	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais
Lundi le 10 avril	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais
Lundi le 8 mai	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais
Lundi le 12 juin	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais
Lundi le 10 juillet	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais
Lundi le 14 août	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais
Lundi le 11 septembre	Salle Leclerc du centre Guérin / 6900, rue Guérin
Lundi le 2 octobre	Gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas / 3425, rue Camus
Lundi le 13 novembre	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais
Lundi le 11 décembre	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais.

QU'un avis soit publié à cet effet dans le journal La Revue.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 566-12-2016

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le budget pour l'exercice financier 2017 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins au montant de 11 000 000 \$ et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 567-12-2016

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux usées Terrebonne/Mascouche pour son exercice financier 2017 démontrant des revenus et des dépenses au montant de 3 880 800 \$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 568-12-2016

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières), soit adopté sous le numéro 428-8.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 569-12-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, soit adopté sous le numéro 671.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 570-12-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le règlement décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Terrebonne et créant les catégories d'immeubles sur lesquelles portent ces taxes, soit adopté sous le numéro 678.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 571-12-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le règlement permettant l'implantation, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 124 750 du cadastre du Québec situé au 2275, boulevard des Seigneurs pour des fins de service de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), soit adopté sous le numéro 676.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 572-12-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le règlement permettant l'implantation, à certaines conditions, d'un local sur le lot 5 593 235 du cadastre du Québec situé au 903, montée Masson, pour des fins de service de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), soit adopté sous le numéro 677.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 573-12-2016

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré, du lot 4 816 411 et d'une partie des lots 2 921 847, 4 816 408 et 5 271 353 du cadastre du Québec, aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et un emprunt au montant de 10 698 500\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 670.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 574-12-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le règlement décrétant des travaux de construction de bâtiments municipaux, d'une cour d'école et d'un stationnement dans le Pôle de la Croisée urbaine et prévoyant un emprunt au montant de 31 735 700\$, soit adopté sous le numéro 673.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 575-12-2016

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 566-1) modifiant le règlement concernant la gestion des matières résiduelles # 566 afin de régir les cloches à linge sur le territoire de la Ville de Terrebonne et de modifier l'article 2 du chapitre 3 du règlement pour retirer « de façon à ne pas être visible de la rue », à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 576-12-2016

ATTENDU les primes soumises par la firme BFL Canada risques et assurances inc. concernant la reconduction du portefeuille d'assurances générales de la Ville de Terrebonne pour l'année 2017, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale et de l'assurance pollution qui font maintenant l'objet d'un contrat distinct;

ATTENDU le rapport de M. Guy Turcot de la firme Guy Turcot & Associés inc., conseillers en assurances et gestion de risques pour la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ces primes étaient, pour l'année 2016, de 326 088\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit qu'un contrat d'assurances peut être reconduit sans demande de soumission pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq (5) ans (3^e renouvellement et 4^e année d'octroi du contrat initial) ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1436-REC du comité exécutif du 30 novembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la proposition de reconduction du portefeuille d'assurances générales de la Ville de Terrebonne, à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale et de l'assurance pollution qui font maintenant l'objet d'un contrat distinct, auprès de la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc. pour l'année 2017 avec les primes énoncées et telles que déposées avec leur proposition de reconduction pour une prime totale de 349 267\$ (taxes en sus) pour l'ensemble des sections ainsi identifiées.

QUE le greffier ou l'assistant-greffier de la Ville de Terrebonne soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 577-12-2016

ATTENDU QUE le remboursement reçu de la MRC Les Moulins pour redistribuer les surplus accumulés au titre du transport en commun au cours de l'exercice 2016 doit être affecté à l'excédent de fonctionnement affecté – transport en commun pour une somme de 3,3 millions de dollars ;

ATTENDU le financement par le fonctionnement du prêt à l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. prévu être remboursé en 2017 pour une somme de 1,6 million de dollars ;

ATTENDU l'incertitude de la réalisation de certains revenus (droits de mutation, revenus d'intérêts et revenus de taxes) d'ici la fin de l'exercice 2016 pour une somme estimée à 1 million de dollars ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1459-REC du comité exécutif du 7 décembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une nouvelle affectation de 5,9 millions de dollars provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté et non affecté pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

QUE le conseil municipal autorise également une affectation de 3 233 039\$ à l'excédent de fonctionnement affecté – transport en commun afin de réserver le remboursement reçu de la MRC Les Moulins en 2016 au titre de la redistribution de ses excédents cumulés pour le transport en commun, cette affectation étant requise pour toute taxe spéciale imposée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 578-12-2016

ATTENDU QUE le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans à compter de la date d'exigibilité ;

ATTENDU QUE les comptes à radier ont déjà été provisionnés dans les comptes comptables de la Ville ;

ATTENDU QUE les taxes à recevoir n'ayant pu être perçues concernent principalement les taxes à recevoir relatives aux maisons mobiles expropriées ou aux cessions à la Ville ;

ATTENDU QUE ces créances n'ont pu être recouvrées dans le délai prescrit ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1462-REC du comité exécutif du 7 décembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal autorise la radiation des comptes à recevoir selon les listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour des créances totalisant 77 989,34\$ plus les intérêts courus, dont une somme de 77 389,34\$ en taxes et mutations, ainsi qu'un montant pour revenus divers de 600\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 579-12-2016

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 6 décembre 2016, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 27 428 000\$ à Financière Banque Nationale inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 580-12-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de fournitures de bureau pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9050) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 novembre 2016 à 11 h 01, à savoir :

Corporate Express Canada inc. opérant sous le nom Staples Avantage Affaire	14 040,80\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Novexco inc.	19 549,21\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Grand & Toy ltée	20 801,49\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Fourniture de bureau Denis	24 444,73\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Corporate Express Canada inc. opérant sous le nom Staples Avantage Affaire s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 novembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 4 décembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1469-REC du comité exécutif du 7 décembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR André Fontaine**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CORPORATE EXPRESS CANADA INC. OPÉRANT SOUS LE NOM STAPLES AVANTAGE AFFAIRE**, datée du 18 novembre 2016, pour l'achat de fournitures de bureau, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 7 décembre 2016 avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant maximal de 82 626,66\$ (taxes en sus) et qu'un bon de commande ouvert soit émis selon les besoins et à la demande pour une période d'une année à compter du 7 décembre 2016 ou jusqu'à concurrence d'achats cumulés.

QU'un escompte de 5% soit inclus au prix du catalogue annuel pour les articles non mentionnés à la liste préférentielle.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 581-12-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 173-04-2016, adoptée le 11 avril 2016, acceptant la soumission de la société Entreprise Techline inc. pour le marquage de la chaussée pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 154 571,07\$ (t.t.c.) pour le lot 1, 138 760,17\$ (t.t.c.) pour le lot 2 et 86 581,18\$ (t.t.c.) pour le lot 3 avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9017) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9017 pour le marquage de la chaussée arrive à échéance le 31 décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 155 973,07\$ (t.t.c.) pour le lot 1, 140 018,71\$ (t.t.c.) pour le lot 2 et 87 363,30\$ (t.t.c.) pour le lot 3, soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,90933%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 1^{er} décembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1467-REC du comité exécutif du 7 décembre 2016 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte pour un deuxième renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2017, la soumission pour le marquage de la chaussée avec la société **ENTREPRISE TECHLINE INC.** pour une somme de 135 658,25\$ (taxes en sus) pour le lot 1 – Terrebonne, 121 781,87\$ (taxes en sus) pour le lot 2 – Lachenaie et 75 984,60\$ (taxes en sus) pour le lot 3 – La Plaine.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 582-12-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le plan d'intervention a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la programmation ci-jointe a été présentée aux membres du conseil municipal dans le cadre d'un plénier;

ATTENDU la recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) du 8 décembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville de Terrebonne approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Terrebonne atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 583-12-2016

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté, le 9 juin 2016, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 1209, rue Hall;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# P16-1060), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 30 novembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 1209, rue Hall, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 584-12-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 20 :

**1. D16-2719 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
690, rue Anne-Hébert / lot 5 097 426
Groupe 4M inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'habitation unifamiliale isolée avec garage, soit les modèles : C1A, C1B, C1C, C1D, C2A, C2B, C3A, C3B et C, une implantation type, la palette de matériaux et couleurs et la grille d'évaluation d'empreinte écologique, selon la disposition des modèles selon les lots 5 097 424 à 5 097 431, 5 097 697 à 5 097 699 et 5 259 540 à 5 259 551, le tout identifié " Annexe # D16-2719 ", et ce, aux conditions suivantes :

- Au respect des niveaux de terrain tels que déterminés dans le plan des élévations fourni par la Ville de Terrebonne en collaboration avec le promoteur Grilli, et démontrant une adaptation de la hauteur du rez-de-chaussée en respect avec la pente naturelle du terrain;
- À la disposition non répétée sur deux lots contigus d'un même modèle et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs de matériaux;
- À ce que la façade avant secondaire d'un bâtiment en coin de rue ne soit pas traitée comme une façade latérale et rappelle le traitement de la façade avant principale (validation au cas par cas);
- À ce que le niveau de plancher du rez-de-chaussée et de la dalle de fondation du garage permette de démontrer une faible élévation par rapport au niveau de la rue;
- Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales.

**2. D16-2612 Projet d'agrandissement résidentiel
21, rue de Bordeaux / lot 4 436 422
Antoine Marius-Constantin**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Lalancette Architecture, le tout identifié " Annexe # D16-2612 ".

**3. D16-2679 Projet d'abattage d'arbres
Charles-Aubert / lot 5 645 382
Ressources Forestières Biotiques inc.**

QUE le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres selon le document déposé par le demandeur, le tout identifié "Annexe # D16-2679 ", et ce, aux conditions suivantes:

1. Que les travaux soient effectués durant la période hivernale tels que recommandés par la biologiste au dossier.
2. Que les heures d'exploitation, de chargement et de camionnage soient limitées de 7h à 17h.
3. Qu'une zone de non-déboisement de dix (10) mètres soit préservée pour les peuplements forestiers numéro deux (2), trois (3) et quatre (4) le long des habitations existantes.
4. Qu'une lettre d'entente à respecter les présentes conditions soit signée par le propriétaire avant l'émission du certificat d'autorisation.

**4. D16-2663 Projet d'agrandissement résidentiel
4274, rue Clément / lot 1 946 636
Lucie Lefebvre**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Lalancette Architecture, le tout identifié " Annexe # D16-2663 ".

**5. D16-2580 Projet d'affichage « Entreprises S.P. »
2121, boulevard des Entreprises / lot
5 598 907
Les Immeubles Pascal Et Sacha inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "ENTREPRISES S.P " selon le plan réalisé par Enseigne Barbo, le tout identifié " Annexe # D16-2580 ".

**6. D16-2711 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
1244, rue des Escoumins / lot 5 805 139
Macc Construction**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans et élévations réalisés par Plans Design et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D16-2711 ".

**7. D16-2607 Projet d'affichage « Familiprix »
1555, chemin Gascon / lot 4 727 440
Posimage**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Familiprix " selon le plan réalisé par Posimage, le tout identifié " Annexe # D16-2607 ".

**8. D16-2646 Projet d'affichage « Opto Plus »
1355 Grande Allée / lot 2 915 211
Création Orange Carotte**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " OPTO PLUS " selon le plan réalisé par Création Orange Carotte, le tout identifié " Annexe # D16-2646 ".

**9. D16-2349 Projet de construction d'un immeuble en
projet intégré « Tergel »
895, rue Italia / lots 3 440 336 et 3 748 880
Syscomax**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations, perspectives réalisés par M. Jean-François Dupuis, architecte, le tout identifié " Annexe # D16-2349 ", et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :

a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 40 000 \$.

QUE le conseil municipal autorise, en vertu des articles 287 à 292 du règlement de zonage #1001 relatif à l'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement, une exemption de fournir 58 cases alors que le projet en propose 44 et que selon l'article 265 du règlement de zonage # 1001 le minimum requis est de 102 cases de stationnement pour un projet de construction d'un bâtiment industriel.

**10. D16-2625 Projet d'agrandissement résidentiel
4891, rue J.-G.-Aubry / lot 1 888 867
Alain Shewchuk**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Lalancette Architecture, le tout identifié " Annexe # D16-2625 ".

**11. D16-2587 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale avec uniplex
1925, rue Louis-Hébert / lot 2 122 058
David Brouillette**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage et uniplex selon les plans et élévations réalisés par Maisons usinées Côté et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D16-2587 ", et ce, à la condition suivante :

- Qu'aucun mur de fondation d'un bâtiment donnant sur une rue ne doit être apparent pour plus d'un mètre au-dessus du niveau moyen du sol.

- 12. D16-2591 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
144, terrasse Mathieu / lot 2 945 466
Isaac Thibault**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans et élévations réalisés par Mme Nathalie Duguay et le plan d'implantation réalisé par Labre et associés, le tout identifié "Annexe # D16-2591 ".

- 13. D16-2715 Projet de rénovation commerciale
1185, boulevard Moody / lot 2 438 419
Centre commercial Terrebonne ltée**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan réalisé par Demers Pelletier Architectes, le tout identifié " Annexe # D16-2715.

- 14. D16-2553 Projet de rénovation commerciale
« Houston »
1115, montée des Pionniers / lots 4 505 731
et 4 474 487
9240-8301 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan réalisé par M. Caruso, le tout identifié " Annexe # D16-2553 ".

- 15. D16-2713 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
1065, rue René-Richard / lot 5 275 155
Pro-Charpente inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage (modèle le Contemporain) sur l'ensemble des 17 lots visés par ce nouveau projet, selon les plans et élévations réalisés par Dessins G. Heroux et le plan d'implantation réalisé par Beaupré et associé, le tout identifié " Annexe # D16-2713", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la plantation d'une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 2,5 mètres et de 1 arbre feuillu aux 10 mètres soit réalisée pour former un écran le long des limites de lots adjacentes aux propriétés existantes de la rue Camus, telle que présentée au plan de l'annexe # D16-2713.
2. Qu'aucun modèle identique ne soit répété côte à côte;

- 16. D16-2648 Projet d'affichage « Familiprix »
1740, chemin Saint-Charles / lot 2 914 074
Posimage**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Familiprix " selon le plan réalisé par Posimage, le tout identifié " Annexe # D16-2648 ".

17. **D16-2664** **Projet de construction d'un garage détaché**
2289, chemin Saint-Charles / lots
1 950 797, 1 945 551 et 1 945 552
Stéphane Lamarre

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par Évolution Architecture et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D16-2664 ".

18. **D16-2695** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
3772, chemin Saint-Charles / lot 4 475 590
Hugo Bonenfant

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Évolution Architecture et le plan d'implantation réalisé par Mme Mélanie Chaurette, le tout identifié " Annexe # D16-2695 ".

19. **D16-2661** **Projet de rénovation résidentielle**
614, croissant de la Seigneurie / lot
2 442 255
Émile Lapras

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Fabelta, le tout identifié "Annexe # D16-2661 ".

20. **D16-2693** **Projet d'affichage pour le centre commercial**
690-694, boulevard des Seigneurs / lot
2 440 322
JB Enseignes

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le centre commercial selon le plan réalisé par JB Enseignes, le tout identifié "Annexe # D16-2693 ".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : **585-12-2016**

PROPOSÉ PAR : **Paul Asselin**

APPUYÉ PAR : **Frédéric Asselin**

QUE le règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 1007 afin d'abroger l'article 27 concernant le délai de validité d'une dérogation, soit adopté sous le numéro 1007-001.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 586-12-2016

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-268 modifiant le règlement de zonage 1001, afin de créer les zones 8660-16, 8660-24 et 8660-37 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 587-12-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les industries de production de boissons alcoolisées dans la zone 8460-29 (parc industriel 640 ouest – rue des Forges), soit adopté sous le numéro 1001-269.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 588-12-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-264 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer l'aménagement de poulaillers domestiques.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, lors de sa séance extraordinaire du 16 janvier 2017 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 589-12-2016

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1001-264) modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'encadrer l'aménagement de poulaillers domestiques, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 590-12-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-270 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer l'usage conditionnel « *église, synagogue et temple (6911)* » et l'usage « *autres activités religieuses (6919)* » de certaines zones des artères commerciales.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, lors de sa séance extraordinaire du 16 janvier 2017 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 591-12-2016

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1001-270) modifiant le règlement de zonage 1001 afin de retirer l'usage conditionnel « *église, synagogue et temple (6911)* » et l'usage « *autres activités religieuses (6919)* » de certaines zones des artères commerciales, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 592-12-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1003-009 modifiant le règlement de construction numéro 1003 afin d'autoriser tous les types de fondations conformes au *Code de construction du Québec (C. B-1.1, R.2)* et au *Code national du bâtiment 2005 (CNRC 47666F)*.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, lors de sa séance extraordinaire du 16 janvier 2017 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 593-12-2016

La conseillère Claire Messier donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1003-009) modifiant le règlement de construction 1003 afin d'autoriser tous les types de fondations conformes au *Code de construction du Québec (C. B-1.1, R.2)* et au *Code national du bâtiment 2005 (CNRC 47666F)*, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 594-12-2016

ATTENDU QUE la refonte quinquennale des règlements d'urbanisme débutera dès 2017 ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet d'une durée de 3 à 5 ans qui sera réalisé en majorité par des ressources internes accompagnées de ressources externes selon les besoins;

ATTENDU QUE le premier volet d'une durée approximative de 8 mois consiste à tenir des consultations publiques participatives assistées de consultants pour le secteur du Vieux-Terrebonne dans la cadre d'un PPU Centre-Ville à concevoir;

ATTENDU QUE les consultations publiques participatives permettront de :

- ❖ Compléter les connaissances techniques des professionnels de la planification de l'aménagement du territoire;
- ❖ Prioriser les besoins et lieux d'intervention;
- ❖ Bonifier l'analyse et les propositions pour s'assurer de résultats plus conformes aux besoins réels;
- ❖ Favoriser l'acceptabilité sociale et l'appropriation par la communauté d'un futur PPU et des règlements d'urbanisme;

- ❖ Favoriser une gouvernance démocratique et soutenir les participants dans l'exercice de leur citoyenneté;
- ❖ Assurer à long terme le maintien de l'esprit du PPU grâce aux citoyens actifs et aux organismes locaux partenaires du PPU.

ATTENDU QUE l'estimation de ce projet est de 750 000 \$ et sera financé à même un règlement d'emprunt ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal amorce le processus visant à doter le Vieux-Terrebonne d'une vision à long terme s'intégrant dans un Programme particulier d'urbanisme (PPU).

QUE la Direction de l'urbanisme durable, assistée du conseiller municipal du quartier et de consultants, est mandatée pour débiter le processus de consultation publique participative pour le secteur du Vieux-Terrebonne qui consiste à un premier volet du mandat d'un futur PPU centre-ville dans le cadre de la refonte quinquennale, et ce, dès 2017.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 595-12-2016

ATTENDU la politique « Vivre tous ensemble » regroupant les familles, les aînés et les personnes handicapées adoptée par la Ville de Terrebonne le 13 mai 2013;

ATTENDU le premier plan d'action quinquennal (2014-2018) de la politique « Vivre tous ensemble » de la Ville de Terrebonne adopté le 9 septembre 2013;

ATTENDU QUE l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a approuvé le plan d'action pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, malgré l'adoption du nouveau plan d'action quinquennal, s'est engagée auprès de l'OPHQ à déposer chaque année le bilan de ses actions touchant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées;

ATTENDU le bilan annuel 2015 du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne déposé à la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1400-REC du comité exécutif du 23 novembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le bilan 2015 des actions réalisées par la Ville de Terrebonne en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 596-12-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnait pour un (1) an, soit du 12 décembre 2016 au 11 décembre 2017, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

Nom de l'organisme	Groupe
7e groupe scout Terrebonne	B1
Association du hockey mineur de Lachenaie	B1
Club de hockey midget AAA Laurentides-Lanaudière	B1
Club de natation Torpille	B1
Corps de cadets 2729 Terrebonne	B1
Chorale parlez-moi d'amour	B4
Comité d'aide aux Lachenois	C1
Action familles de La Plaine	D3
Coopérative de solidarité le chez-nous du communautaire des Moulins	D4
Le Néo	D4
Club Lions de Terrebonne	E1
Club optimiste Lachenaie	E1
A.B.C. des Manoirs	F2
Action événements	G1
Association de softball mineur féminine Terrebonne-Lachenaie-La Plaine	G1
Association moto tourisme – région de Terrebonne	G1
Club amical de ballon-volant de La Plaine	G1
Orchestre à vents de Terrebonne	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 597-12-2016

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées du Québec ;

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 2016 par le ministre de la Culture et des Communications du Québec et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. Luc Fortin ;

ATTENDU QUE la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1451-REC du comité exécutif du 30 novembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la Déclaration des bibliothèques du Québec jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 598-12-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 28 novembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1474-REC du comité exécutif du 7 décembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
Centre d'action bénévole des Moulins Répertoire des besoins en bénévolat dans la MRC Les Moulins	500
Dianova Canada Remplacement des lits et des conteneurs à déchets du centre	1 000
Mouvement Organisé des Mères Solidaires (MOMS) Achat d'un ordinateur	379
La Rose Bleue Spectacle de chorale	50

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0536 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 599-12-2016

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 12\$ par participant résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification du montant pouvant atteindre jusqu'à 15% ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1450-REC du comité exécutif du 30 novembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Association du hockey mineur de Lachenaie 594 participants résidants à 12\$ X 4% de bonus	7 413\$
2. Centre d'arts martiaux Dojo K de Terrebonne 47 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus	615\$
3. Club de plongeon Camo Montréal 91 participants résidants à 12\$ X 15% de bonus	1 256\$
4. Corps de Cadets 2729 Terrebonne 58 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	786\$

QUE les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0530 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 600-12-2016

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier